



Visa de retour suite au renouvellement du titre de séjour

Par **elias abderrahmane**, le **31/05/2014** à **20:00**

Bonjour

Ma titre de séjour ne sera plus valable et j'ai contacté la préfecture d'Angoulême ils m'ont dit il faut un visa pour entrer en France et après régulariser votre situation ensemble pour le motif et ma situation. Avant, j'ai résidé en France deux ans mais le 29/09/2012 j'étais victime d'une agression à domicile par trois individus, je suis reçu des coups de poings et un objet contondant en fer en forme de boule non identifié par le patient au niveau essentiellement du visage sincèrement, je ne peux pas rester à bassez parce que c'est mon point de vue à cause de ces principales difficultés sont : la nostalgie du pays et la distance qui me sépare de ma famille. La société dans laquelle j'ai vécu a des habitudes et une culture différentes des nôtres, malgré les Français nous respectons, enfin mon question quelle les étapes et les documents pour passer dossier au consulat de France à Oran j'attends votre réponse et merci